



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 109058

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les informations concernant la valeur nutritive imprimée sur les emballages des produits alimentaires, et particulièrement sur la teneur en cholestérol. De nombreux pays, dont le Canada, affichent déjà le taux de cholestérol contenu dans les produits emballés, s'ajoutant à la mention des calories, vitamines, glucides et protéines, afin d'éclairer le consommateur. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de rendre obligatoire cette information, dans le cadre de la lutte contre les maladies cardiovasculaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109058

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11535